Demande de levée d'immunité de Hans-Peter Martin

2007/2215(IMM) - 12/03/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **lever l'immunit**é parlementaire de M. Hans-Peter **MARTIN** (AT, NI).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana **WALLIS** (ALDE, UK) au nom de la commission des affaires juridiques.

Le 12 octobre 2007, le Président du Parlement a transmis au président de la commission des affaires juridiques une lettre du Représentant Permanent de la République d'Autriche, contenant une demande du Tribunal de Grande Instance de Vienne visant à la levée de l'immunité parlementaire de M. Hans-Peter Martin.

En ce qui concerne les faits, il est rappelé que par constitution de partie civile tendant à l'ouverture initiale d'une instruction, adressée le 6 juin 2007 à la Chambre pénale du Tribunal de Grande Instance de Vienne, la société fiduciaire Merkur « Wirtschaftstreuhand - und Steuerberatungs GmbH » a invité cette juridiction à condamner M. Hans-Peter Martin pour atteinte à la réputation d'autrui, conformément à l'article 152 du Code pénal autrichien.